

### Article 1 : L'événement

**Les Jeux de la Diversité**, ci-après dénommée « La Manifestation » est ouverte à toutes les entreprises, quelle que soit leur forme juridique, ainsi qu'aux institutions, organisations et associations de toutes natures, étudiant.e.s, scolaires, demandeur.euse.s d'emploi et particuliers.

- **Lieu de la Manifestation** : L'Embarcadère, 13B Quai Rambaud, 69002 Lyon
- **Date de la Manifestation** : Vendredi 14 juin 2024
- **Ouverture Job Dating** : de 10H00 à 12H00
- **Ouverture du Village RSE** : de 10H00 à 12H30
- **Retrait des dossards** : À partir de 11H30 à l'entrée de l'Embarcadère
- **Échauffement collectif** : 13H45
- **Horaire de départ des activités physiques** (*courses à pied, parcours de marche et Challenge Collectif*) : 14H00
- **Remise des récompenses** : 16H00
- **Fin de l'événement** : 16H30

### Article 2 : Les parcours de course et de marche

Dans le cadre de La Manifestation, les courses suivantes sont proposées aux participant.e.s, sur trois distances distinctes :

- 2,5 kilomètres marche (1 boucle)
- 5 kilomètres marche (2 boucles)
- 5 kilomètres course (2 boucles)
- 10 kilomètres course (4 boucles)

**Les courses de 5 et 10 kilomètres seront chronométrées.**

Les parcours de marche ne seront pas chronométrés par l'organisateur.  
Courir torse nu est interdit.

#### **Ravitaillement :**

Un stand de ravitaillement sera mis à disposition des participant.e.s à l'arrivée des parcours et pris en charge par l'organisateur.

### Article 3 : Procédure d'inscription à la manifestation

**L'inscription se fera exclusivement en ligne sur la plateforme dédiée à l'événement : *lien à venir***

Les participant.e.s pourront s'inscrire jusqu'au vendredi 7 juin 2024.

#### Article 4 : Conditions de participation

Toute personne majeure ou mineure peut s'inscrire à l'événement, sous réserve du respect des dispositions suivantes :

- **Tout engagement est strictement nominatif.** Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.
- **Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve**, de même que la personne directement impliquée dans l'accident.
- **Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.**
- **Pour les athlètes en fauteuil, le port du casque est fortement conseillé. Le fauteuil doit être doté d'un dispositif de freinage.**

En cas de volonté de participation de personnes mineures, accès et inscriptions sont autorisés sous réserve d'être en possession d'une autorisation parentale, permettant l'inscription à une activité.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de non-respect des dispositions du présent article, de quelque nature qu'il soit.

##### **A. Certificats médicaux :**

Un certificat médical est requis pour les parcours de course à pied (5 et 10 kilomètres).

Dans le cas où le/la participant.e ne souhaite pas fournir un certificat médical, le document «Décharge de responsabilité» devra être retourné signé, mentionnant que le/la participant.e concerné.e renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès de l'association en cas d'accident et / ou de blessures se produisant lors de sa participation à l'événement «Les Jeux de la Diversité».

Pour les parcours de marche et l'activité «Challenge Collectif», l'association FACE Grand Lyon se décharge de toute responsabilité en cas d'accident et / ou de blessure : il appartient au/à la participant.e de souscrire personnellement une assurance responsabilité civile.

Le / la participant.e engage sa responsabilité personnelle et financière en cas de dégradation volontaire qu'il/ elle pourrait occasionner durant sa participation à l'événement «Les Jeux de la Diversité».

##### **B. Droit d'inscription :**

Frais d'engagement : 30 € par participant.e

*Gratuit pour les demandeur.euse.s d'emploi, les étudiant.e.s sur présentation d'un justificatif.*

Ce prix comprend :

Le dossard (course ou marche) ou la participation au Challenge Collectif

- Le t-shirt officiel des Jeux de la Diversité
- L'accès au Village RSE
- Le ravitaillement

Tout règlement doit être effectué par le biais de la plateforme d'inscription.

**Dernier délai d'inscription : vendredi 7 juin 2024 à 00h00**

Il y aura une possibilité de se restaurer sur place par le biais de la présence de foodtrucks à partir de 11h00 pour une restauration rapide ou un coupe-faim.

### C. Retrait des dossards

Le retrait des dossards se déroulera à l'entrée de l'Embarcadère le jour de l'évènement, le vendredi 14 juin 2024 à partir de 11H30.

### D. Acceptation du présent règlement

L'inscription à La Manifestation implique l'adhésion au présent règlement.

## Article 5 : Classement et récompenses

À l'arrivée des courses et des parcours de marche, une zone d'accueil sera positionnée permettant aux participant.e.s de se détendre, et de se restaurer.

### Des cérémonies de remise de prix auront lieu dès la fin des différentes activités physiques.

Aucune récompense en numéraire ne sera attribuée aux participant.e.s.

#### Classements distingués :

- Le 1er homme et la 1ère femme au scratch sur le 2,5 kilomètres marche
  - Le 1er homme et la 1ère femme au scratch sur le 5 kilomètres marche
  - Le 1er homme et la 1ère femme au scratch sur le 5 kilomètres course
  - Le 1er homme et la 1ère femme au scratch sur le 10 kilomètres course
- L'organisation remettra ainsi 8 médailles aux participant.e.s arrivant selon les conditions citées ci-dessus.

#### Fonctionnement de la classification :

- Deux couleurs seront attribuées aux dossards selon la distance effectuée
- Trois couleurs seront attribuées aux t-shirts selon la typologie de leur participation (ex : marche ou course ou Challenge Collectif).

#### Classement des entreprises :

3 entreprises seront récompensées par des trophées, selon un classement qui prendra en compte :

- Présence sur le Job Dating  
(1 stand = 10 points)
- Le nombre de participant.e.s arrivé.e.s dans les 3 premier.ère.s sur chacun des 4 parcours (course ou marche)  
(1 participant.e sur le podium = 5 points)
- Le nombre de match gagnés lors du Challenge Collectif  
(1 match gagné = 10 points)
- Présence sur le Village RSE  
(1 stand = 10 points)
- Le nombre de participant.e.s inscrit.es aux activités physiques  
(1 participant.e = 5 points)

## Article 6 : Respect de l'environnement

Afin de respecter l'environnement, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (*papiers, emballages plastiques, etc.*) sur le parcours.

Des poubelles seront mises à disposition des participant.e.s au départ et à l'arrivée. Elles devront être impérativement utilisées par les participant.e.s qui devront conserver les déchets et emballages et les déposer dans les lieux signalés par l'organisation. Toute infraction à ce point de règlement pourra entraîner la mise hors course du/de la participant.e.

### Article 7 : Annulation de la manifestation - remboursement - ajournement

**Afin d'assurer la sécurité des participant.e.s, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, de stopper La Manifestation ou de l'annuler.**

Les frais d'inscription pourront être remboursés par l'organisateur en cas d'annulation totale de l'événement. L'organisateur se réserve également le droit d'ajourner La Manifestation et de déplacer son lieu. Toute modification de date ou de lieu sera annoncée par l'organisateur dans les plus brefs délais sur son site internet. Avant de prendre des engagements importants pour participer à La Manifestation (*dépenses, frais d'hébergement, voyage, etc.*), la société participante et ses inscrit.e.s sont tenus de consulter le site internet ou de se renseigner auprès de l'organisateur le jour de La Manifestation.

**En cas d'ajournement de La Manifestation, les sommes versées restent valables pour la nouvelle date de La Manifestation.**

### Article 8 : Sécurité et soins

**A - Voies utilisées :** La Manifestation se déroule sur des voies fermées à la circulation. Le parcours empruntera des voies bétonnées ou non (chemins de terre, allées, parcs, etc.). Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours, hormis ceux de l'organisation.

**B - Dispositif de secours :** La sécurité sera assurée par des bénévoles au départ, à l'arrivée et sur l'intégralité du parcours. Des professionnel.le.s de secours sont engagé.e.s pour assurer les soins en cas d'accident.

**C - Sécurité matérielle :** Un vestiaire situé au sein de l'Embarcadère sera mis à disposition, sous la surveillance de bénévoles, sera proposé aux participant.e.s afin que chacun.e puisse y déposer ses affaires, ces dernières devant être rassemblées dans un sac.

Compte tenu du contexte sanitaire, il ne sera pas possible d'accéder aux vestiaires.

Néanmoins, la société organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participant.e.s pendant l'événement. Il incombe en conséquence à chaque participant.e, s'il/elle l'estime nécessaire, de souscrire à une assurance spécifique.

**D – Précautions « Covid-19 » :**

- **Organisation :** du gel hydroalcoolique sera placé en libre disposition dans plusieurs endroits de l'événement, afin de permettre les participant.e.s de se désinfecter les mains à volonté.
- Dans le cadre des courses et marche la distanciation préconisée à la date de La Manifestation devra être respectée.  
Les conditions préconisées ci-dessus pourront évoluer en fonction des directives gouvernementales au moment de la manifestation.

### Article 9 : Philosophie et l'épreuve et règles sportives

La Manifestation «Les Jeux de la Diversité» se veut avant tout être une épreuve conviviale dont les mots d'ordre sont : égalité, cohésion, inclusion, respect et solidarité.

**Ce rassemblement est un outil en résonance avec les enjeux de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) du club d'entreprises FACE Grand Lyon, permettant ainsi aux participant.e.s de vivre un moment de partage.**

Néanmoins, différents classements viendront matérialiser les performances pour que chaque participant.e puisse y trouver son compte. Aussi, chaque participant.e s'engagera à accomplir la distance de l'itinéraire déterminé par l'organisateur et devra suivre impérativement les indications des services de sécurité, des signaleur.euse.s et de l'organisateur.

En outre, il/elle s'engagera à respecter les décisions des responsables et du pôle médical, au cas où il/elle devrait quitter l'épreuve. Les participant.e.s disposeront d'un temps maximum de 2h depuis le départ du/de la participant.e pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée. Passé ce délai, le parcours ne sera plus sécurisé. Le/la participant.e sera alors déclaré.e avoir abandonné.

### Article 10 : Propriété intellectuelle

La société participante veillera à ce qu'elle-même et les participant.e.s respectent les dispositions suivantes :

- Interdiction d'exploitation, sous toute forme et pour quelque usage que ce soit hors le strict cadre de l'exploitation au sein du cercle de famille, de photos ou films représentant en tout ou partie La Manifestation «Les Jeux de la Diversité» ;
- Interdiction de distribuer et/ou vendre aux participant.e.s et/ou à tous tiers tous produits et/ou services à l'occasion de La Manifestation «Les Jeux de la Diversité» ;
- Interdiction de déployer pendant La Manifestation «Les Jeux de la Diversité» un quelconque marquage tels que banderoles, panneaux, vêtements, objets publicitaires volumineux porteurs d'une quelconque marque. Toute référence à La Manifestation «Les Jeux de la Diversité» ainsi que toute utilisation par la société participante du logo, de celui de l'organisateur ou de tout autre signe distinctif relatif aux courses ainsi que toute utilisation de termes tels que «Fournisseur», «Partenaire», «Sponsor», «Parrain» des courses sont strictement interdites.

La méconnaissance des présentes dispositions pourra entraîner l'annulation des inscriptions et le paiement immédiat d'une indemnité fixée à 10% du montant des inscriptions demandées par la société, sans préjudice des indemnités complémentaires que l'organisateur pourrait être amené à demander pour la réparation des préjudices subis.

### Article 11 : Droit à l'image

Lors de sa participation à la manifestation «Les Jeux de la Diversité», chaque participant.e autorise expressément l'organisateur de l'événement et ses partenaires à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix dans le cadre de son parcours sur le Job Dating, le Village Diversité et les activités physiques prévu.e.s ce jour, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'événement et ce, sur tout support, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

### Article 12 : Participation au Challenge Collectif - Dragon Boat

La participation à l'activité « Challenge Collectif » est réservée aux collaborateur.rice.s d'entreprise dont la structure a procédé à l'achat d'un pack partenaire.

Cette activité est limitée à une équipe pour l'entreprise bénéficiaire d'une offre partenaire « Poussins », « Benjamin.es » et à deux équipes pour l'entreprises bénéficiaire d'une offre partenaire « Minim.es » et « Champion.nes ».

Chaque équipe doit se composer obligatoirement de 10 participant.e.s.

Chaque équipe participera au minimum à un match. En fonction de ses résultats, une équipe pourra réaliser jusqu'à 3 matchs.

### Article 13 : Litiges - responsabilités

Le présent règlement est régi par le droit français. Toute réclamation devra être faite par écrit, en rappelant le nom et prénom du/de la participant.e et adressée à FACE Grand Lyon (17 rue Jean Bourgey, 69100 Villeurbanne) dans un délai de cinq (5) jours calendaires après la date de l'événement.

Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

En cas d'incident survenu sur le parcours ou dans l'enceinte de l'Embarcadère, la société organisatrice ne saurait être tenue responsable des dommages causés par les participant.e.s. La responsabilité de ces dommages incombera alors au/à la participant.e ou à sa société, tenue responsable des inscriptions et du nom inscrit pour chaque participant.e lors de l'inscription.

### Article 14 : Engagement caritatif

Les fonds récoltés lors de cette journée permettront le développement des activités de l'association FACE Grand Lyon, dans le domaine de la lutte contre l'exclusion et les discriminations.

Ce règlement sera obligatoirement lu et approuvé par chaque participant.e.s lors de leur inscription sur la plateforme de l'événement. Il sera également disponible sur le site internet de FACE Grand Lyon et diffusé à tout.e.s les participant.e.s de La Manifestation par emailing quelques jours avant l'événement.



### INFORMATIONS ET CONTACT :

**FACE Grand Lyon**

[face.grandlyon@fondationface.org](mailto:face.grandlyon@fondationface.org)

04 37 42 01 45